



Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 2/2024/0001/AC du 10 juin 2024 du **Bourgmestre de la commune de Steinfort** accorde à la société HILBERT SA l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules à L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 1 2 JUN 2024

Steinfort, le1..2..JUN..2024

Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Andrés Castro
Secrétaire communal

Sammy Wagner
Bourgmestre